

La fabrique de la recherche et de la transmission du savoir
en France, révélées dans une somme de connaissances.
Un ouvrage indispensable pour penser l'avenir
de l'enseignement supérieur.

Facultés,
instituts,
écoles
et
universités
1780-2020

Jean-Yves Mérimond

Histoire politique de l'enseignement supérieur



Jean-Yves Mérimond
**Histoire politique
de l'enseignement supérieur**

54



En librairie
le 24 septembre 2026

Le livre

Après un rappel historique de la création des universités françaises au Moyen Âge jusqu'à la Révolution, **Jean-Yves Mérindol** consacre son étude à plus de deux siècles de politiques de l'enseignement supérieur en France à partir de la disparition des universités de l'Ancien Régime et la conception de plans audacieux comme celui de Condorcet. On ne peut qu'être frappé par la pertinence des questions posées entre 1789 et 1890 et par la façon dont se cristallisent les représentations sociales et politiques autour de grands clivages toujours actuels: recherche pure/application des sciences, Paris/province, grandes écoles/facultés. En traversant la grande histoire, il s'intéresse aux «événements» qui obligent le pouvoir gaulliste à donner naissance aux universités modernes, sur la base de principes permanents: autonomie, interdisciplinarité et participation.

Écrire une histoire politique des universités est un pari ambitieux, relevé brillamment par un enseignant-chercheur ayant exercé plusieurs responsabilités importantes dans l'enseignement supérieur. Son travail, à la fois méticuleux et limpide, fera date tant pour les historiens des institutions et de la fabrique du savoir que pour les administrateurs et personnes de terrain.

L'auteur

Le mathématicien **Jean-Yves Mérindol** a parmi ses nombreuses fonctions été président de l'université Louis Pasteur à Strasbourg (1997 à 2002) et de l'ENS de Cachan (2009-2012). Il fut également conseiller pour l'enseignement supérieur du maire de Paris Bertrand Delanoë (2005-2008) et pour l'enseignement supérieur et recherche au cabinet du Président de la République François Hollande (2012-2013).

Amies lectrices, amis lecteurs, ce livre est un événement

C'est un événement scientifique qui parachève le travail entrepris avec détermination par Jean-Yves Mérindol pour reconstituer l'écheveau d'intentions, d'initiatives et d'institutions qui constituent ce qui est aujourd'hui désigné, suivant son historicité spécifique, comme l'enseignement supérieur et la recherche.

C'est aussi un événement éditorial pour faire vivre un volume qui accédera aux tables des libraires en piles sans doute plus élevées que la moyenne, aux étagères des bibliothèques en rangs plus serrés, et dont les éditions de la Maison des Sciences de l'Homme sont heureuses, avec leur auteur, de vous offrir quelques bonnes feuilles.

Il est toujours difficile, même aux plus experts, de concevoir l'enseignement supérieur et la recherche comme un ensemble, voire un système, tant les strates de réalisations accumulées depuis l'Ancien Régime le font souvent ressembler à une opaque forêt d'acronymes dont chacun ne connaît finalement que de maigres taillis ou des futaies exiguës.

Les regards tournés vers la canopée font trop souvent oublier le sous-bois, à moins que ce dernier ne cache la première aux yeux de forestiers toujours prêts à la réforme, et dont ce livre montre les nombreux sentiers parcourus en planifiant les meilleurs fruits ou les meilleurs rendements d'un énième émondage ou d'un ultime reboisement.

L'enseignement supérieur et la recherche forment un tout qui se présente en effet à nous sans que nous en percevions toujours les lignages historiques ou les mondes sociaux qui l'innervent. Après avoir refermé ce livre, tout paraîtra plus manifeste, car l'écriture est aussi d'une grande clarté. Nul doute qu'il fera référence.

Enfin, ce livre est aussi un événement politique. Nous pouvons en effet souhaiter que celui-ci rencontre son public, le plus large possible, et qu'il nourrisse la réflexion de celles et ceux qui professent des idées sur l'enseignement supérieur et la recherche en vue de leur élection, en espérant qu'il sache voir dans notre « Université » le socle d'un avenir démocratique et scientifique éclairé et rationnel.

Antonin Cohen

Président du Directoire,
Fondation Maison des Sciences de l'Homme

Sommaire

Sigles et acronymes	11
Introduction	31
Chapitre premier <i>Du Moyen Âge au Consulat</i>	41
Chapitre II <i>D'un Empire à l'autre</i>	85
Chapitre III <i>Universités et concurrence</i>	145
Chapitre IV <i>Universités d'État</i>	181
Chapitre V <i>Universités en marche</i>	233
Chapitre VI <i>Écoles et instituts professionnels (1829-1919)</i>	277
Chapitre VII <i>Recherche et facultés</i>	339
Chapitre VIII <i>Théologies</i>	375
Chapitre IX <i>Nouveaux acteurs</i>	431
Chapitre X <i>Instituts et nouveaux diplômes</i>	467
Chapitre XI <i>Recherche : instituts locaux et caisses nationales</i>	509
Chapitre XII <i>Front populaire</i>	549
Chapitre XIII <i>Vichy</i>	581
Chapitre XIV <i>De la Résistance à la Libération</i>	599

Chapitre XV	
<i>Le plan Langevin-Wallon, classé sans suite</i>	635
Chapitre XVI	
<i>Modernisation et République finissante</i>	679
Chapitre XVII	
<i>La jeune V^e République</i>	735
Chapitre XVIII	
<i>Entreprises et techniciens</i>	783
Chapitre XIX	
<i>Sélection et réforme Fouchet</i>	815
Chapitre XX	
<i>Des facultés aux universités</i>	855
Chapitre XXI	
<i>Après 1968 : actions, remises en cause et échecs</i>	901
Chapitre XXII	
<i>Les réformes de la gauche</i>	969
Chapitre XXIII	
<i>Les illusions de la droite</i>	1031
Chapitre XXIV	
<i>Renouveau</i>	1059
Chapitre XXV	
<i>La continuité, malgré tout (1993-2002)</i>	1105
Chapitre XXVI	
<i>Espaces européens</i>	1155
Chapitre XXVII	
<i>Compétitions, coopérations et autonomie</i>	1223
Chapitre XXVIII	
<i>Pôles, regroupements, fusions</i>	1275
Conclusion	1311
Bibliographie	1323
Index	1396

Introduction

La science, la nouvelle noblesse ! Le progrès. Le monde marche ! Pourquoi ne tournerait-il pas ?

Arthur Rimbaud, « Mauvais sang », *Une saison en enfer*

Ce livre s'intéresse aux politiques de l'enseignement supérieur déployées en France pendant près de deux cents ans. On y présente tout à la fois des décisions ayant structuré cet enseignement, des idées ou principes sur lesquels elles ont été construites, des alternatives proposées, qu'elles aient, ou pas, donné lieu à des modifications ultérieures. La Révolution conduit à la fin des universités de l'Ancien Régime. Dans le même temps se mènent des réflexions approfondies, utopies inapplicables ou plans audacieux (Condorcet), et de nouvelles institutions sont créées (Cnam, Polytechnique, École normale de l'an III). Arrive, à partir de 1808, la réorganisation générale du système éducatif avec l'Université impériale, ses lycées, ses facultés napoléoniennes et ses trois grades (baccalauréat, licence, doctorat), institutions qui marquent le système éducatif sur le très long terme. Les républicains refondent le système napoléonien en donnant une certaine autonomie aux facultés (1885) et en installant, avec difficulté, des universités (1896). Ce modèle établi à la fin du XIX^e siècle va perdurer, sans changements institutionnels majeurs, jusqu'en 1968, quand les événements obligent le pouvoir gaulliste à largement revoir cette architecture : c'est alors que sont organisées des universités modernes et autonomes, sur la base de principes toujours d'actualité quand ce livre est écrit. Cet ouvrage couvre ainsi la période qui va des années 1780 aux années 2010. Les politiques ultérieures, dont on évoque quelques aspects, sont trop récentes pour en analyser tous les enjeux sous-jacents et les résultats.

La pertinence d'une histoire de l'enseignement supérieur

Les historiens de l'éducation qui se sont intéressés à ces longues périodes ont, en règle générale, et de façon tout à fait légitime, abordé à la fois l'éducation scolaire (primaire, lycées, etc.) et l'enseignement supérieur (Prost 1968 ; Luc, Condette et Verneuil 2020). D'autres ont choisi de ne pas traiter de l'enseignement supérieur (Chapoulie 2010). De 1789 à 1947 au moins, en première apparence, les réflexions majeures de politique éducative intègrent tous les niveaux, de la maternelle au doctorat. Mais, à y regarder de plus près, l'enseignement supérieur, avec la coupure du baccalauréat instaurée par Napoléon, occupe presque toujours une place spécifique. C'est vrai du remarquable projet présenté par Condorcet en 1792, c'est le cas quand Duruy crée en 1868 l'École pratique des hautes études puis, en 1870, quand une direction du ministère de l'Instruction publique est chargée de l'enseignement supérieur. C'est encore plus évident à partir de 1879, quand les républicains, désormais majoritaires dans les deux assemblées, tentent d'installer des universités puissantes, foyers des hautes études scientifiques. Et, à partir des années 1970, il arrive que l'enseignement supérieur soit sous la responsabilité d'un ministre chargé exclusivement de ce secteur, avec ou sans la recherche, mais sans l'Éducation nationale. L'enseignement supérieur, sans être indépendant des autres niveaux éducatifs, a des dynamiques qui lui sont propres.

Facultés, autres établissements et universités

Les universités ont une place centrale dans cet ouvrage. Ce qui peut paraître étrange puisque, disparues dans les années 1790, elles ne sont officiellement recréées qu'en 1896. Jusqu'en 1968 au moins, et contrairement aux espoirs des réformateurs universitaires de la fin du XIX^e siècle, elles n'ont alors qu'un rôle mineur : c'est sur les facultés que repose l'architecture universitaire. Pour autant, l'idée, voire l'espoir d'université n'a jamais disparu. De 1789 à 1896, elle inspire de nombreux acteurs politiques et académiques, que ce soit pour défendre la création de centres en charge des hautes études (les lycées de Condorcet, les universités de Liard), ou pour refuser cette perspective. Ces débats se conjuguent avec ceux autour de la recherche (Comment

l'encourager ? Comment faciliter la constitution d'un vivier de jeunes savants ?). Dès le XVIII^e siècle, recherche et enseignement supérieur sont associés (par exemple avec la Société nationale des sciences et des arts proposée par Condorcet), que ce soit pour s'en réjouir ou pour s'en désoler. Ce livre traite donc aussi de la recherche, mais sous l'angle particulier de ses relations avec l'enseignement supérieur, qu'il s'agisse de convergences, de partenariats féconds ou de tensions.

Depuis plus de deux cents ans, à côté des facultés et des universités, existent d'autres institutions dont nous présentons l'histoire et les relations complexes avec les universités (collaboration, concurrence, intégration, scission) : écoles de l'an III, écoles spéciales, écoles de service public, écoles et instituts techniques (commerce, ingénieurs, agriculture), etc. Ces établissements sont les ancêtres de ce que l'on appelle aujourd'hui les grandes écoles. En 1920, plusieurs d'entre eux passent sous la tutelle du ministère de l'Instruction publique, où une puissante direction de l'enseignement technique veille à défendre leurs spécificités. Bien que cette direction ait disparu dans les années 1960, cet héritage marque encore la culture et les jeux d'alliance des établissements concernés : Centrale, Cnam, École normale supérieure de l'enseignement technique (devenue ENS Paris-Saclay), Arts et Métiers. L'enseignement technique supérieur n'est pas absent des universités où, dès la fin du XIX^e siècle, se créent de nombreux instituts ou écoles dans des domaines de pointe alors dédaignés par les écoles spéciales. L'une des idées reçues sur les universités est que celles-ci ne s'intéresseraient pas aux formations professionnelles. On verra que c'est loin d'être le cas, ni au XIX^e ni au XX^e siècle. On verra aussi que ces instituts sont confrontés à des problèmes délicats (statut des enseignants, nature des diplômes et des titres, choix des étudiants) qui conduisent à des tensions avec le monde des facultés et des grades.

L'État omniprésent

En France, de 1800 à nos jours, l'acteur principal en matière de politique universitaire, comme en matière de politique éducative, est l'État : les ministères, d'abord celui qui est chargé de l'Instruction publique ou de l'Éducation nationale, mais aussi ceux du Commerce, de l'Agriculture et quelques autres (pour les formations techniques ou professionnelles) jouent un rôle central, qu'ils visent l'uniformité ou, au contraire,

qu'ils encouragent les initiatives locales, sources de diversité. Ce rôle déterminant de l'État n'est pas une innovation due à la Révolution, l'Empire ou la République, comme on le voit en lisant Jean-Baptiste Crevier, auteur d'une monumentale *Histoire de l'Université de Paris* :

L'Université de Paris est donc intimement liée avec l'État, dont elle fait partie. Elle trouve dans la Puissance publique la protection dont elle a besoin, & elle s'acquitte envers la Patrie en mettant tous les soins à inspirer aux élèves qu'elle forme les sentiments de citoyens & de François [...]. Son premier objet est Dieu & la Religion. (Crevier 1761 : 6)

La France monarchique, déjà, attend des universités qu'elles participent à un projet politique, mettant en jeu les fondements de la vie collective, appuyant l'État gallican et les rois dans leurs rapports avec la puissance qu'est l'Église de Rome.

C'est sur la même évidence – mettre leurs politiques éducatives au service de la République (de la monarchie ou de l'Empire) – que réfléchissent et agissent les régimes qui exercent le pouvoir tout au long du XIX^e siècle. Les républicains veulent que l'éducation soit un instrument de la citoyenneté, afin que puisse s'exercer, sur la base de la raison et de la science, la souveraineté du peuple. Ils s'accommodent longtemps du fait que les élites suivant de hautes études, qui ne regroupent qu'une très faible partie de la population, ne soient en rien représentatives de la diversité sociale. La préoccupation de la démocratisation n'émerge qu'à partir des années 1920, d'abord essentiellement pour les lycées et écoles primaires supérieures, et ne prend une réelle importance qu'après la Seconde Guerre mondiale. L'enseignement supérieur suivra à partir des années 1950. Quant aux monarchistes cléricaux, qui ramènent l'éducation à Dieu, ils vont, quand ils sont au pouvoir, vouloir donner ou rendre à l'Église catholique un rôle éminent en matière éducative, ce qu'ils estiment indispensable à l'ordre social. Les conflits autour de la liberté de l'enseignement, dont les conséquences sont bien connues pour l'enseignement primaire et secondaire, agitent les esprits, les gazettes et le Parlement de 1818 à 1905 au moins, l'enseignement supérieur étant concerné entre 1865 et 1905, parfois plus tard (la réception faite à un accord sur les diplômes passé en 2008 entre le Vatican et la France montre que ces sujets restent sensibles).

La Grande Guerre bouleverse le paysage, ici comme sur bien d'autres terrains, et de nouveaux thèmes apparaissent, dont celui de l'*école unique* qui influence pendant plus de soixante ans les politiques publiques. Dans l'entre-deux-guerres, l'intervention de l'État sur les terrains économiques, éducatifs et sociaux, prend de l'ampleur et se diversifie : on verra ce qu'il en est pour les écoles d'ingénieurs d'une part, et pour les facultés ou la recherche d'autre part. Pour l'enseignement supérieur, les modifications institutionnelles sont faibles : si, avant la crise de 1929, l'intervention de riches mécènes nationaux ou internationaux permet le développement d'instituts universitaires et plusieurs constructions remarquables, si l'enseignement professionnel s'organise avec la loi Astier et les réglementations sur les titres d'ingénieurs, les innovations les plus fortes – souvent issues de la participation des scientifiques à l'effort de guerre – portent sur la recherche publique ou privée, sujet qui devient d'intérêt national. Ce qui justifie qu'on se tourne vers l'État pour obtenir des financements, voire pour recruter du personnel qualifié, sans tâche d'enseignement. La mobilisation nationale autour des laboratoires, réunissant des personnalités aussi différentes que Maurice Barrès, Léon Blum ou Émile Borel, aboutit en 1925 au « sou des laboratoires » financé par une part de la taxe d'apprentissage. Le Front populaire va plus loin en décidant, comme le souhaite Jean Perrin, d'installer un service national en charge de la recherche scientifique, ce qui conduit à la création du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) en 1939. C'est aussi sous le Front populaire que s'esquissent (accords de Matignon et conventions collectives) de nouvelles définitions des catégories socioprofessionnelles, dont celles des cadres et des techniciens. On verra le jeu d'influence réciproque entre la mise au point de ces catégories et l'invention de nouveaux cursus (Insa, IUT et STS¹, formation des cadres).

Comme cela avait été le cas en 1870, la défaite de 1940 conduit à de nouvelles analyses et réflexions. La nécessité de profondes réformes de l'éducation et de l'enseignement supérieur est une évidence dans les cercles résistants qui produisent des textes de qualité. Marc Bloch prend la suite d'Ernest Renan. Pourtant, la Libération ne va pas conduire, pour l'enseignement supérieur, aux changements espérés.

1. Respectivement : Institut national des sciences appliquées, Institut universitaire de technologie, section de technicien supérieur.

Vichy avait installé plusieurs organismes spécialisés, chargés d'impulser ou de coordonner la recherche sur des thèmes précis (santé, agriculture, géologie et mines, télécommunications, colonies). Cette politique est confirmée et amplifiée à la Libération, ce qui restreint le champ d'action envisagé pour le CNRS en 1939. Cet organisme doit alors, bon gré mal gré, accepter de partager la plupart de ses activités avec les facultés et de lier son sort à l'enseignement supérieur. Côté formation, si la réforme pilotée par Michel Debré pour rénover le recrutement des hauts fonctionnaires est promptement menée (fondation de l'ENA et des IEP²), les tentatives de révision de la carte universitaire pour faire émerger des centres intellectuels puissants n'aboutissent pas et le plan Langevin-Wallon, travail de qualité inspiré par les réflexions des cercles résistants, ne débouche sur aucune décision d'ampleur. Ce qui n'empêche pas des innovations importantes dans les années 1950 et 1960, notamment pour la formation professionnelle ou technique (avec des instituts locaux ou nationaux), la recherche et la formation à la recherche (DGRST³, thèse de troisième cycle), le monde de la santé (centres hospitalo-universitaires) ou les carrières universitaires (corps des maîtres-assistants).

Dès la fin des années 1950, il faut faire face à une rapide et considérable progression des effectifs étudiants. L'État pare au plus pressé en ouvrant de nouvelles facultés et universités. L'important échec étudiant dans les années de licence, qui n'intéressait guère quand ces études concernaient surtout les enfants de la bourgeoisie, devient source d'enquêtes et d'inquiétudes quand progresse la démocratisation. Puis arrive la rupture de 1968 : le vieux système facultaire cède, laissant la place, avec de nombreuses difficultés, voire avec des retours en arrière, à des universités modernes, qui tentent d'être comparables à leurs homologues à l'étranger. Dans les années 1970, on passe des anciens grades aux diplômes nationaux, on modifie les statuts des professeurs qui n'avaient guère bougé depuis les années 1920. L'État, qui a accepté en 1968 que les universités aient une forte autonomie (pédagogique, scientifique et administrative), n'hésite pas, de 1976 à 1981, à prendre des décisions autoritaires, pendant que se multiplient conflits locaux et nationaux. Il faut attendre les années 1980 pour qu'apparaissent de nouveaux rap-

2. Respectivement : École nationale d'administration, Institut d'études politiques.

3. Délégation générale à la recherche scientifique et technique.

ports entre universités et État – marqués par la politique contractuelle –, puis les années 2000 pour que les découpages issus de la loi Faure soient modifiés par les fusions ou les regroupements universitaires.

On présente les lois et des règlements par lesquels l'État fixe l'organisation des établissements (conseils, assemblées, recteurs, doyens, etc.), définit les grades, titres et diplômes, les statuts des corps universitaires et leurs conditions de recrutement et d'exercice, la composition et les missions des instances nationales (conseils supérieurs, comité consultatif des universités, comités du CNRS, etc.). On analyse aussi les positions des partis politiques, les arguments avancés lors des débats parlementaires, où s'expriment avec clarté, et souvent avec une grande hauteur de vue, des conceptions opposées sur ce que doit être et devenir l'enseignement supérieur. On décrit des situations atypiques (Turin, Alger, Strasbourg, etc.), la France n'étant pas aussi uniforme qu'on le croit. On aborde la façon dont d'autres pays ont fait place aux disciplines relevant de l'administration de l'État, de la technologie ou du commerce, ce qui a régulièrement conduit à envisager, sans succès jusqu'en 1968, l'introduction en France de nouvelles sortes de facultés (administration, sciences appliquées, sciences sociales). On présente aussi le cas des facultés de théologie qui renvoie à la grande histoire des relations entre l'État, les Églises et des puissances étrangères.

La diversité des acteurs

Si l'État joue en France un rôle majeur en matière d'enseignement supérieur, on ne peut négliger les autres acteurs. Nous parlerons des communes et diverses collectivités locales, des chambres de commerce, des associations ou syndicats d'étudiants ou de professeurs, des mécènes privés, qui interviennent tous, parfois de façon essentielle, dans cette longue histoire. Si leur rôle va croissant à partir des années 1870, c'est que l'histoire des institutions universitaires est proche de celle des institutions politiques : la façon dont la République conçoit le rôle des facultés, de leurs professeurs, et des universités (1885 et 1896) s'inspire de la philosophie décentralisatrice conduisant à l'installation de la démocratie communale (1884) ; la carte universitaire mise en place entre 1860 et 1890 inspire les travaux des années 1910 visant à définir des régions économiques (Hauser 1918) ; les universités modernes (1968) doivent se coordonner dans un cadre régional, avant même que les régions

ne soient organisées au niveau politique (1982). La progression de la liberté associative (loi de 1901) va de pair avec la liberté de l'enseignement supérieur (lois de 1875 et 1880) et avec la création d'associations étudiantes ou de « sociétés d'amis » qui cherchent à financer les projets des universités. La presse, si importante au XIX^e siècle, est mobilisée à cet effet. Elle le sera encore aux siècles suivants, à travers des quotidiens ou périodiques généralistes ou avec des publications scientifiques. Des sociétés savantes apparaissent, des éditeurs se spécialisent dans la publication d'ouvrages pour étudiants, des groupes de réflexion s'organisent pour faire du lobbying (la Société de l'enseignement supérieur en 1878, la Confédération des sociétés scientifiques françaises en 1920, l'Association d'étude pour l'expansion de la recherche scientifique en 1956, la Conférence des présidents d'université en 1971, etc.). Nous traiterons aussi de cette histoire-là.

Modèles internationaux ?

On ne tente pas, dans ce livre, d'aborder l'histoire des universités en Europe ou dans le monde, genre à part entière (Irsay 1933 ; Rüegg et De Ridder-Symoens 1992, 1996 ; Rüegg 2004, 2011 ; Charle et Verger 2012). On se contente d'évoquer l'influence des modèles étrangers, parfois copiés, souvent décriés, fréquemment instrumentalisés. De 1789 à 1914, c'est l'Allemagne qui sert de référence. Autour de 1840-1870, on cite les universités britanniques, surtout pour expliquer en quoi il ne faut pas s'en inspirer. Les universités américaines, d'abord analysées avec condescendance par certains professeurs de la Sorbonne au début du XX^e siècle, sont scrutées de plus près après 1945. Si la guerre froide est peu propice à la revendication de modèles internationaux, plusieurs des réformes portées par Gaston Berger, directeur de l'enseignement supérieur de 1953 à 1960, s'inspirent des États-Unis. Les comparaisons internationales, un peu oubliées de 1960 à 1990, reviennent en force à partir des années 2000, comme conséquence de la mondialisation, de la construction européenne, du développement des échanges étudiants et, un peu plus tard, des classements internationaux. L'influence internationale du modèle français, plus limitée, est évoquée, qu'il s'agisse des écoles qui font référence à Polytechnique ou à Centrale, ou des universités tardivement installées dans les colonies en train d'accéder à l'indépendance.

Quelques grandes questions

On ne peut qu'être frappé par l'actualité des questions posées entre 1789 et 1890 et par la façon dont se cristallisent les représentations sociales et politiques autour de grands clivages toujours actuels : recherche pure/application des sciences ; Paris/province ; grandes écoles/facultés. Certains sujets (savoir distinguer un nombre restreint de grandes universités de recherche, assurer le monopole des facultés d'État sur la collation des grades, etc.) traversent les clivages politiques : des universitaires proches de Napoléon III, des républicains de tous bords, des socialistes comme Jaurès peuvent se retrouver sur des positions communes. C'est pourquoi les moments de rupture politique ne conduisent pas toujours à des discontinuités pour l'enseignement supérieur. Certaines interrogations ou affirmations franchissent les siècles (« on a trop d'universités en France : il en faut moins de dix pour qu'elles soient de bon niveau » ; « il faut créer des facultés de sciences appliquées » ; « il faut une coordination interministérielle » ; « il faut une organisation autonome de la recherche »). Les universités, comme toutes les institutions pluriséculaires, connaissent d'éternels recommencements. Il peut s'écouler un long moment entre l'apparition de suggestions innovantes et leur mise en œuvre (dès 1840, on parle d'élire les dirigeants des universités, cela ne se fera qu'après 1968 ; Jaurès souhaite en 1894 que les universités offrent une éducation tout au long de la vie, la formation continue universitaire n'émerge que dans les années 1950).

Il est logique que les débats actuels sur les universités du ^{xxi}e siècle s'invitent dans une histoire de l'enseignement supérieur. Bien que les rapprochements entre passé et présent soient à faire avec circonspection, on ne peut que constater que des arguments vieux de plus de 150 ans, voire plus, sont encore utilisés, presque mot pour mot, pour défendre telle position, illustrer tel clivage. Si l'examen attentif du passé ne permet pas de prédire l'avenir, la connaissance de cette histoire longue peut faciliter la réflexion des acteurs actuels, bien sûr confrontés aussi à de nouvelles questions. C'est aussi avec cet espoir que ce livre a été écrit.

Chapitre V

Universités en marche

Les bâtiments de l'université étaient spacieux pourtant. Construits en 1894, « ces nouveaux locaux, ainsi que l'avait dit à l'inauguration, M. le préfet Worms-Clavelin, témoignaient de la sollicitude du gouvernement de la République pour la diffusion des lumières ». Il s'y trouvait un amphithéâtre décoré, par M. Léon Glaize, de peintures allégoriques représentant les Sciences et les Lettres, où M. Compagnon faisait son cours applaudi de mathématiques.

Anatole France, *L'orme du mail*

C'est Bordeaux que j'habite. J'y suis connu, respecté bien que pas marié, j'y mène une petite vie tranquille, j'y exerce une profession considérée : professeur à la faculté de droit ; oui : criminologie comparée, une chaire nouvelle...

André Gide, *Les caves du Vatican*

La loi médiocre de 1896, fondant les universités, aurait été de peu d'effet si elle ne s'était pas accompagnée de changements concernant les formations et de moyens nouveaux. Les réformateurs ont commencé en 1880 à modifier les cursus conduisant aux grades. À partir de 1894, ils vont autoriser les universités à délivrer des diplômes propres, sur des programmes originaux. Cette souplesse facilite la diversification des formations de droit, lettres et surtout de sciences. Le budget de l'État consacré à l'enseignement supérieur progresse, ce qui permet de construire des locaux, de financer des laboratoires, de donner des bourses pour les étudiants et de créer des postes d'enseignants. Cet apport est complété par les communes et les départements et par des mécènes : la personnalité civile a été donnée aux facultés pour permettre ces financements. Ce pari est gagné.

Réformes des études

Les licences

Les licences de lettres et de droit, presque invariantes depuis 1808, sont modifiées¹ en 1880. Il s'agit de tenir compte de l'évolution des disciplines, parfois de l'émergence de nouveaux savoirs ou méthodologies portées par des sociétés savantes, et de la volonté de donner plus de liberté aux facultés et aux professeurs par l'extension des cours libres ou de « conférences spéciales ». Côté lettres, la licence ès lettres, organisée autour du triptyque lettres (classiques), philosophie et histoire, faisait peu de place aux langues vivantes et à la géographie. En 1881, sur la base d'un rapport de Michel Bréal, nommé inspecteur général de l'enseignement supérieur en 1879, et après une hésitation sur l'opportunité de créer une nouvelle licence *ad hoc*, s'ouvre une mention² « langues vivantes » au sein de la licence ès lettres. En 1894, celle-ci est décomposée en quatre mentions : lettres, philosophie, histoire (avec géographie) et langues vivantes. Côté droit³, la réforme est de nature différente : il s'agit de « relever les études » et de « lutter contre « le relâchement qui s'est introduit peu à peu dans les habitudes scolaires » (Beauchamp 1884 : 543, 546) en modifiant les conditions d'inscription, de réinscription et les modalités d'examen.

En 1896, le dispositif pour obtenir la licence ès sciences⁴ change : il faut désormais réussir trois certificats d'études supérieures choisis dans une liste proposée par chaque faculté, soumise pour validation au Comité consultatif, ce qui permet des combinaisons variées s'écartant de l'uniformité ancienne. Toutefois, les candidats aux fonctions d'enseignant dans le secondaire sont tenus d'obtenir des certificats fixés par décret. Après avoir hésité, le Conseil supérieur n'autorise pas le passage de certificats dans des facultés de plusieurs villes. Le libéralisme a ses limites. Mais il est possible de changer de faculté en cours de licence par transfert de dossier parce que « les pérégrinations sont l'un des charmes et un des profits de la vie d'étudiant, qu'elles contribuent beaucoup à développer le caractère et à former les hommes » (Beauchamp 1898 : 560).

1. Décrets du 25 et du 28 décembre 1880.

2. Décret du 27 décembre 1881.

3. Décret du 28 décembre 1880.

4. Décrets du 22 janvier 1896.

Mécènes publics et privés

Quand les républicains confèrent en 1885 la personnalité civile aux facultés, puis en 1896 aux universités, l'un de leurs objectifs est d'y attirer des dons et legs de particuliers ou de collectivités publiques. Au début, ces ressources sont encore faibles⁵ : un peu plus de 203 000 francs en 1889 répartis en 28 % de dons et legs et 72 % de subventions des collectivités (Liard 1890 : 119, 213-214). C'est après la création des universités, et jusque dans les années 1930, qu'elles deviendront importantes⁶. La *Revue internationale de l'enseignement* en fait régulièrement le bilan, façon de susciter une émulation vertueuse entre facultés et entre donateurs (RIE 1905-49 : 487-513 ; RIE 1905-50 : 22-48, 97-117, 260-264). L'État valorise l'action des mécènes. Ainsi, en mai 1890, Léon Tempié, propriétaire à Montpellier, est nommé chevalier de la Légion d'honneur pour les services exceptionnels rendus à l'enseignement supérieur de sa ville : dons d'ouvrages et de collections à la faculté des sciences, fondation d'un prix (RIE 1905-50 : 107) et d'un cours libre d'allemand, entretien de bourses à la faculté de médecine.

Chaires sur fonds propres

Il est possible depuis 1885 de financer des postes de professeurs et de maîtres de conférences, fonctionnaires d'État, sur des ressources propres des facultés, sous réserve d'une approbation du ministre. Cette possibilité est utilisée par des fondations créées par les universités, les chambres de commerce ou les municipalités. Elle est parfois couplée avec la mise en place d'un nouvel enseignement, lui-même associé à l'ouverture d'un institut.

La ville de Paris, après avoir financé en 1885 une chaire municipale sur l'histoire de la Révolution française, que va occuper Alphonse Aulard, décide en 1888 de financer un cours complémentaire sur « l'évolution des êtres organisés ». C'est un acte militant contre les milieux catholiques hostiles à l'idée d'évolution au nom du Dieu créateur. Ce

5. Liard signale, à titre de comparaison, que l'Institut de France jouit de 550 000 francs de rentes annuelles.
6. De 1898 à 1913, les universités reçoivent plus de 12 millions de francs en dons et legs, à comparer aux 45,5 millions apportés par les droits d'inscription des étudiants (Weisz 1983 : 165).

cours est assuré par le zoologiste néo-lamarckiste Alfred Giard, professeur à la faculté des sciences de Lille depuis 1881 (il enseigne dans cette faculté depuis 1873), qui a été adjoint au maire de Lille et ancien député radical de Valenciennes (de 1882 à 1885), proche de la majorité politique du conseil municipal de Paris et, depuis 1887, maître de conférences à l'ENS. Bien que la faculté des sciences ait protesté contre cette ingérence militante de la ville de Paris qui met en cause sa liberté scientifique, elle accepte, quatre ans plus tard, de transformer ce cours complémentaire en chaire de zoologie financée par la municipalité, qui apporte aussi un poste de chef des travaux, et d'y nommer Giard. L'État et la faculté soutiennent cette chaire avec un maître de conférences, deux assistants titulaires et du personnel auxiliaire. En 1895, un laboratoire est installé au 3 de la rue d'Ulm, dans des locaux libérés par la construction de la nouvelle Sorbonne. En moins de sept ans, une stratégie concertée entre la faculté, l'État et la ville de Paris a permis de constituer une équipe entière sur un champ scientifique non couvert par les chaires d'État. L'accord passé *in fine*, malgré les réticences initiales, illustre la portée des décrets de 1885 qui rendent juridiquement possibles des conventions faculté-ville-État pour soutenir des projets scientifiques. À ce jeu, les professeurs ou les doyens qui ont de l'influence dans le monde politique local sont particulièrement efficaces.

Ces exemples se généralisent et, de 1899 à 1914, quarante chaires sont financées en dehors du budget de l'État. La Fondation de l'Université de Paris finance en 1899 des chaires de physique, d'histologie et d'histoire de l'art; la chambre de commerce de Bordeaux une chaire de géographie coloniale et celle de Marseille une de géographie économique. Le riche industriel de l'armement Basil Zaharoff, qui vient d'être naturalisé français, finance en 1909 une chaire d'aviation couplée à l'Institut aérotechnique ouvert en 1911 à Saint-Cyr avec l'aide financière de Henry Deutsch de la Meurthe. En quinze ans, l'Université de Paris obtient ainsi onze nouvelles chaires, soit une augmentation de plus de 10% de ses effectifs professoraux en droit, lettres et sciences (moins en médecine). Les universités de Grenoble, Lille, Lyon, Montpellier, Nancy, Rennes et Toulouse ont chacune trois ou quatre chaires sur fonds propres, souvent financées par des municipalités. En 1894-1895, le conseil général des Bouches-du-Rhône fonde à Aix deux chaires (histoire de la Provence, langue et littérature méridionale). La faculté de droit de Paris utilise à partir de 1899 ces libéralités pour

financer sur fonds propres des « agrégés de l'université ». Elle installe dans ces postes, pour l'essentiel, des agrégés ou des professeurs déjà nommés en province. Cette méthode lui permet de ne recruter comme professeurs que des enseignants qu'elle a déjà cooptés sur ces fonctions de second rang (Halpérin 2011 : 13, 76). Cette faculté s'assure ainsi d'un contrôle serré sur le recrutement de ses enseignants, au grand dam des facultés de province qui, ayant moins de moyens, ne peuvent espérer copier ce système privilégié et doivent s'en remettre au hasard de décisions nationales d'affectation. D'autres facultés utilisent un système voisin, avec des postes de maîtres de conférences sur fonds propres pour accueillir à Paris des professeurs nommés en province, mais d'une façon moins systématique qu'en droit.

Dons et legs

Les sociétés des amis des universités, souvent liées à la municipalité et à la chambre de commerce locale, rassemblent des fonds. Les Lyonnais, qui regardent vers la Syrie, s'appuient à la fois sur une Société des amis de l'Université de Lyon (fondée en 1899), sur la Fondation scientifique de Lyon et du Sud-Est et sur l'Association lyonnaise pour le développement à l'étranger de l'enseignement supérieur et technique. Cette dernière aide à l'installation en 1913 à Beyrouth d'écoles de droit et d'ingénieurs conçues comme des antennes de l'université. L'Université de Lyon affiche fièrement sur le livret (Livret 1940 : 14-17) remis à chaque étudiant la liste de 67 bienfaiteurs ayant apporté, de 1889 à 1930, des sommes⁷ allant de 1 000 à 600 000 francs ; ce mouvement continue entre 1931 et 1940 avec une quarantaine de dons. En 1890, Michel de Pierredon dit « Michel Pacha », directeur général des Phares et Balises de l'Empire ottoman et maire de Sanary-sur-Mer, dote la faculté des sciences de Lyon de fonds importants permettant de créer à Tamaris, quartier de La Seyne-sur-Mer, un institut de biologie marine dans un bâtiment construit à cet effet.

Ces legs peuvent provenir de professeurs ou d'anciens professeurs. Le zoologiste Henri de Lacaze-Duthiers lègue en 1901 à l'Université de Paris (il avait été nommé professeur de la faculté des sciences en 1868)

7. En 1908, en province, le salaire annuel d'un maître de conférences ou d'un professeur de faculté est entre 4 000 et 10 000 francs.

les biens qu'il possède près de Banyuls, dont le laboratoire qu'il y a installé avec l'appui de mécènes. Étienne Bouisson, professeur de médecine de Montpellier et ancien député, fait en 1884 de nombreux legs aux musées et facultés de sa ville. Son épouse, Amélie Bertrand, fille d'un riche professeur de chirurgie de la faculté de médecine et député républicain de l'Hérault en 1848 et 1849, qui décède en 1893, lègue à la faculté une grande partie de ses biens mobiliers et immobiliers, dont le château de Grammont, ce qui permet à la faculté de médecine de créer en 1895 l'Institut Bouisson-Bertrand⁸, fondation qui va jouer un rôle important en matière de santé publique (vaccination, traitement de la tuberculose). Le banquier Raphaël Bischoffsheim, fondateur de la Banque franco-égyptienne, passionné d'astronomie, député des Alpes-Maritimes de 1881 à 1906, avait construit un observatoire privé installé en 1881 sur les hauteurs de Nice. Il l'offre à l'Université de Paris peu de temps après la création de cette dernière.

Si les dons sont en général fléchés vers des actions choisies par le donateur, il arrive que le choix de la répartition soit laissé aux affectataires. Ainsi Auguste-Tranquille Loutreuil, industriel qui a fait fortune en Russie, lègue à son décès la moitié de son héritage à l'Université de Paris – les revenus générés devant être répartis entre toutes les universités de France –, à l'Académie des sciences, à l'Institut Pasteur et à la Caisse des recherches scientifiques.

C'est à Paris, ville de toutes les richesses, que se concentre l'essentiel des grands donateurs. Liard, devenu en 1902 vice-recteur de l'académie de Paris, fier de rappeler le soutien que l'État accorde aux universités, se consacre à la recherche de fonds privés et convainc de nombreux donateurs, grands ou petits: son talent d'administrateur, ses relations universitaires, politiques, économiques et mondaines lui permettent de réunir des moyens importants pour le développement de l'Université de Paris (Durand 2016: 64-87). Si la majorité de ces dons ne dépasse pas quelques milliers de francs, certains, notamment ceux pour les instituts que Liard fait construire sur la montagne Sainte-Geneviève, atteignent ou dépassent le million. La somme totale, hors dons en nature et chaires, atteint en 1913 10 millions de francs (Liard 1913: 325-346). Quand Liard lance un appel pour financer un Institut

8. Cet institut existe toujours. Son conseil, où siègent six professeurs de médecine, est présidé par le doyen de la faculté. Le château est devenu propriété de la commune.

d'histoire de l'art – « pour faire bien, il faudrait un million et demi. Pour faire très bien, il en faudrait deux » –, la riche marquise dreyfusarde Arconati-Visconti⁹ (Baal 1981 : 433-463), qui a déjà donné un million pour l'Institut de géographie construit à côté de ceux de chimie et d'océanographie, apporte en 1918 les sommes espérées, puis ajoute un autre million. Le banquier Albert Kahn finance des invitations de professeurs étrangers et des séjours à l'étranger, particulièrement aux États-Unis, de professeurs parisiens. Liard concède qu'il « ne faut pas s'attendre aux chiffres d'Amérique. Là, les universités sont pour la plupart des fondations privées. Elles sont nées et vivent de la libéralité des citoyens. C'est par centaines de millions qu'il leur a été donné » (Liard 1913 : 325-346). Il rappelle que W. M. Rice a apporté l'équivalent de 50 millions de francs à la création d'un institut à Houston¹⁰ (ouvert en 1912), et que l'Université Columbia a reçu 90 millions entre 1901 et 1911.

Les recteurs Lucien Poincaré et Paul Appell continuent cette politique et le bilan (Appell 1924) dressé par ce dernier en 1924 est proche de celui de 1913 : la guerre a interrompu les donations, mais celles-ci reprennent entre 1918 et 1923, période où l'on compte presque soixante-dix dons ou legs, de petites sommes apportées par des donateurs peu fortunés¹¹ à des sommes importantes venant de plusieurs membres des familles Deutsch de la Meurthe, Rothschild, et de la marquise Arconati-Visconti. Cette dernière, liée notamment à Clemenceau, Blum, Combes et pendant un temps à Jaurès, apporte en 1923 à l'Université de Paris 12 millions de francs, soit la quasi-totalité de son héritage. Au-delà de ce don exceptionnel, l'Université reçoit 1,5 million de divers mécènes, des dons en nature (un hôpital rue de Vaugirard, 500 milligrammes de radium, de nombreuses collections ou bibliothèques dont le legs Doucet, etc.). Les facultés rassemblent autour de 1,2 million et les instituts, priorité de la politique rectorale, plus de 5 millions. Émile Deutsch de la Meurthe apporte 10 millions pour construire une cité pour étudiants, ce qui permet à Appell, avec l'aide politique du ministre Honnorat, de convaincre l'État et la ville de Paris

9. La marquise finance les universités de Lyon et de Strasbourg. Elle fait un don au Collège de France qui va permettre en 1906 à Gabriel Monod, qui prend sa retraite à l'EPHE, d'y être élu professeur.

10. C'est l'actuelle Rice University. Elle a ouvert avec 77 étudiants et 12 enseignants.

11. Lavissee lègue à l'ENS la moitié de ses droits d'auteur relatifs à *L'histoire de France*. Les veuves de Durkheim et de Ferry font des dons pour des bourses.

de mettre à disposition plusieurs hectares près du parc Montsouris. Les époux Louise et Henri Leblanc, qui ont rassemblé à partir de 1914 une collection de documents variés sur le conflit naissant, en font don à l'État en 1917. Ce fonds, qui prend le nom de « bibliothèque-musée de la Guerre¹² », est rattaché par décret à « la direction de l'enseignement supérieur ». S'ajoutent les actions pour la recherche scientifique, liées à des décisions de l'État (création d'un Comité national d'aide à la recherche scientifique, d'une Caisse des recherches scientifiques, d'un Office national des inventions), soutenues par des dons de particuliers (10 millions venant du baron de Rothschild pour aider la recherche en physique et en chimie).

Des philanthropes étrangers s'intéressent aux universités françaises ou européennes. C'est le cas des grandes fondations américaines, notamment après les deux guerres mondiales. Prenons l'exemple de la fondation Rockefeller. Après avoir assuré des missions humanitaires en Europe pendant la Première Guerre mondiale, elle se donne, la paix revenue, un but plus ambitieux : participer à la construction de systèmes nationaux de santé publique (Tournès 2011). Elle s'appuie sur une branche spécialisée, l'International Health Board. Abraham Flexner, spécialiste des sciences de l'éducation, déjà remarqué pour deux rapports pour la fondation Carnegie (Flexner 1910 ; *id.* 1912), a théorisé le triptyque clinique-recherche-enseignement, alors exceptionnel en France. Flexner est entré en 1912 dans le Rockefeller Foundation's General Education Board. Son frère Simon Flexner, lui aussi *trustee* de la fondation Rockefeller, est le premier directeur du Rockefeller Institute for Medical Research¹³ de New York, hôpital de recherche fondé en 1901 sur le modèle de l'Institut Pasteur et de l'Institut Robert-Koch de Berlin. C'est sur la base de leurs créations que la fondation Rockefeller va intervenir en Europe.

12. Qui fait maintenant partie de la bibliothèque La Contemporaine, située sur le campus de l'Université de Nanterre.

13. Devenu The Rockefeller University.

Chapitre XII

Front populaire

Pour autant que l'on peut prévoir l'Avenir, nous sommes assurés que la Recherche va précipiter ses découvertes, accélérant, selon un cours de plus en plus rapide, la réalisation de cette Cité libre et heureuse que nous devions, que nous attendons. D'un mot évocateur, ce sera donc l'Eden, l'Eden qu'il faut situer dans l'Avenir au lieu de l'imaginer dans le Passé qui fut misérable, l'Eden qui ne sera pas immobile et figé, mais évoluera indéfiniment dans une Vie de plus en plus intense.

Jean Perrin, *La recherche scientifique*

La coalition de gauche remporte les élections législatives de juin 1936 et Léon Blum devient président du Conseil. Jean Zay, jeune et brillant membre du Parti radical, est ministre de l'Éducation nationale¹. Il est secondé par trois sous-secrétaires d'État : la féministe Cécile Brunschvicg pour l'Éducation nationale, le radical Alfred Jules-Julien pour l'Enseignement technique et Irène Joliot-Curie pour la Recherche scientifique. Des femmes ministres ! Symbole extraordinaire, alors que le droit de vote reste un privilège masculin. Irène Joliot-Curie, qui a la nostalgie de son laboratoire, y revient dès septembre 1936, et c'est Jean Perrin qui la remplace. La création d'un sous-secrétariat d'État pour la Recherche est une innovation due à Blum qui a décidé de son rattachement à l'Éducation nationale, alors que les ministères de l'Industrie et la Défense nationale étaient sur les rangs (Ory 1994 : 136-137). Bien que Zay ne soit pas spécialiste des questions éducatives, il va rapidement décider des réformes à mener dans les domaines scolaire et culturel.

1. Si le nom de Paul Rivet avait circulé, il était délicat, dans un régime parlementaire, de nommer dans ce poste exposé un battu du suffrage universel (élection de 1935).

L'uniformisation

Zay, qui s'intéresse aux formations d'ingénieurs, s'appuie sur des travaux de la Commission des offices² chargée depuis 1934 de réfléchir à l'organisation de l'État. Gabriel Ardant, inspecteur des finances ayant travaillé dans le cabinet Laval en 1935, a mené pour le compte de cette commission une enquête³ sur l'organisation des instituts techniques des facultés et universités où il conclut à la nécessité d'une rationalisation. Zay signe en septembre 1939 un décret⁴ sur les études, les conditions de création et les modalités d'organisation des instituts des facultés et des universités délivrant des diplômes d'ingénieur. Ce texte, modification du décret Honnorat de 1920, vise à tenir compte de changements effectifs depuis 1920 : place de la direction de l'enseignement technique, loi de 1934 sur le titre d'ingénieur diplômé. Il installe une réglementation nationale contraignante pour les titres et diplômes d'ingénieur ; il rigidifie, présentant l'uniformité comme gage de qualité, la structuration interne des instituts et écoles ; il confie la tutelle des instituts techniques aux deux directions (enseignement supérieur, enseignement technique) et les place sous le contrôle d'une commission permanente nationale. Ce décret, signé quand la guerre a déjà éclaté, ne sera pas appliqué. La création en 1947 des écoles nationales supérieures d'ingénieurs, qui s'inspire largement de ce texte, maintient la compétence exclusive de la direction de l'enseignement supérieur.

Alors que, de 1877 à 1930, chaque évolution pédagogique s'était accompagnée d'une plus grande liberté institutionnelle accordée aux facultés et, parfois, aux universités, on amplifie ici le mouvement d'uniformisation amorcé depuis le début des années 1930. Cette uniformisation des instituts est issue d'une expertise (Commission des offices, direction de l'enseignement technique) rompant, pour la première fois, avec le monopole détenu jusque-là par les professeurs de facultés,

2. À l'automne 1938, Paul Reynaud renforce ce dispositif visant à faire des économies et à améliorer l'action administrative. Il installe un Comité de réorganisation administrative, piloté par cinq personnes dont Rosset.
3. AN 19771190/2 F.17 bis 7090. En 1946, Ardant, proche collaborateur de Mendès France, sera secrétaire général du Comité central d'enquête sur le coût et le rendement des services publics, et prendra en 1953 la tête du Commissariat à la productivité (RFAP 2007).
4. Décret du 5 septembre 1939, *JO* du 10 septembre.

dont les directeurs de l'enseignement supérieur⁵, pour concevoir des réformes universitaires.

En mai 1937, une réforme⁶ d'un esprit voisin concerne les écoles de commerce reconnues par l'État, publiques ou privées : le concours d'entrée devient obligatoire et commun aux écoles ; la durée (2 ans), les horaires (plus de 500 heures par an), les conditions de passage d'une année à l'autre, les règlements de l'examen de sortie et la nature des études sont définis nationalement. Chaque école de commerce garde un espace de liberté sur une partie, assez faible, des enseignements qu'elle dispense, sous réserve d'un agrément de la direction de l'enseignement technique. Cette réforme n'enchant guère les chambres de commerce jalouses de leur autonomie. D'autant qu'elles craignent, à cause de la hausse de niveau scolaire, de perdre des candidats, donc des inscrits et des moyens. En mai 1937, celle de Lille décide même à l'unanimité de fermer l'école de commerce de garçons (Gazette 1992).

Une politique sociale pour les étudiants

Parmi les réussites du Front populaire, se rattachant à la politique générale de la jeunesse et du sport, figure l'amélioration des conditions de vie des étudiants. Ses promoteurs ne partent pas de rien. La lente progression vers l'école unique s'est accompagnée d'une réforme⁷ des bourses offertes aux élèves des établissements publics du second degré (enseignement secondaire, enseignement primaire supérieur, écoles pratiques de commerce et d'industrie, écoles de métiers) et aux étudiants. Les bourses pour le second degré sont attribuées en tenant compte des mérites scolaires des élèves, attestés par la réussite aux « concours d'aptitude aux bourses nationales », et de la situation matérielle des familles (revenus, nombre d'enfants, charges, services rendus à la collectivité). Les bourses de licence, d'agrégation et de doctorat en médecine ou pharmacie instituées à la fin du XIX^e siècle sont maintenues. La nouveauté, pour ce niveau, est l'introduction de « bourses nationales » visant principalement « le boursier énergétique

5. Si les directeurs de l'enseignement supérieur sont depuis 1879 (Albert Dumont) des professeurs de faculté, ce n'est pas le cas des directeurs de l'enseignement technique.

6. Décret du 19 mai 1937, *JO* du 4 juin, p. 6212-6213. Rectificatif mineur dans le *JO* du 5 juin.

7. Décret du 9 janvier 1925, *JO* du 11 janvier.

[des établissements du second degré] dont l'intelligence prouverait une vitalité d'élite » afin qu'il ait « accès à l'enseignement supérieur dans des conditions matérielles susceptibles de garantir la réussite de son travail ». Ces bourses concernent tous les étudiants, qu'ils préparent les grades et diplômes d'État ou les certificats et diplômes conférés par les universités. Elles peuvent aussi être attribuées pour des « travaux de recherche scientifique » ou pour des séjours à l'étranger.

De leur côté, certaines AGE de l'Unef ont mis en place des fonds d'aides solidaires pour des étudiants, puis créé dès les années 1920 des restaurants et des logements. Des municipalités ou des mécènes ont pris des initiatives analogues. En 1923, l'Unef décide la création du sanatorium de Saint-Hilaire-du-Touvet qui ouvre en 1933. Ces réalisations sont financièrement fragiles, ce qui explique que la commission Vie matérielle des étudiants de l'Unef réclame en 1929, lors du congrès Unef de Toulouse, non seulement la mensualisation des bourses, des réductions sur les billets de train, l'accès gratuit aux musées, mais aussi une nouvelle structure :

Que soit constitué un organisme réduit à quelques personnes comprenant des représentants du ministère de l'Instruction publique, des techniciens et des représentants de l'Unef. Cet organisme [devrait avoir] pour but de répartir les fonds destinés à l'aide sociale aux étudiants [et de] permettre l'établissement d'un véritable programme d'hygiène et d'aide matérielle aux étudiants. (Merceron 1998)

En 1936, Jean Zay crée⁸, auprès de la direction de l'enseignement supérieur, un Comité supérieur des œuvres, en faveur des étudiants (CSO) chargé de répartir les crédits et de coordonner les efforts en matière de restaurants, services de médecine, sanatorium, sport, cités universitaires, aide directe. L'Unef, qui y a deux représentants (son président et son secrétaire général), amorce alors une collaboration avec le ministère en se concentrant sur l'aide sociale aux étudiants, ce qui facilite la pérennisation des actions qu'elle a lancées depuis le milieu des années 1920. Alfred Rosier, qui sera nommé chef du cabinet de Jean Zay, déjà secrétaire général du Bureau universitaire de statistiques, devient le secrétaire permanent du CSO. Dans la foulée, les

8. Arrêté du 27 juillet 1936, *JO* du 2 août.

droits universitaires sont diminués, le nombre de bourses est doublé. En 1938, Léo Lagrange, sous-secrétaire d'État aux Sports et aux Loisirs, transforme l'Office du sport universitaire, créé en 1935 par l'Unef, en organisme semi-public, l'Office du sport scolaire et universitaire. La multiplication par cent du financement public de cet organisme lui permet d'élargir son périmètre d'action. Le CSO encourage la création dans les universités de centres locaux d'orientation professionnelle. Ces mesures seront amplifiées après-guerre, conduisant en plusieurs étapes au Centre national des œuvres universitaires et à l'Association du sport scolaire et universitaire, dont l'une des branches deviendra l'actuelle Fédération française du sport universitaire.

Des étrangers mal accueillis

Le début de la guerre d'Espagne en juillet 1936, la politique de plus en plus agressive des nazis, la Grande Terreur ordonnée par Staline, poussent des étudiants, des professeurs et des savants à quitter leur pays. Le Front populaire permet à la Caisse nationale de la recherche scientifique d'aider ces scientifiques étrangers, voire d'en recruter certains. Pour expertiser les demandes, il installe un Comité pour l'accueil et l'organisation du travail des savants étrangers⁹, animé par Urbain, Perrin et – surtout – le biochimiste Louis Rapkine. Ce comité remplace le Comité des savants mis en place en 1934 par Anatole de Monzie et Sylvain Lévi, qui a cessé ses activités faute de moyens. Même si des aides privées apportent quelques compléments, on est très en dessous de ce qui serait nécessaire (Mathieu 1984). L'idée de Rivet en 1933 – le Collège international dont on a déjà parlé – n'est pas relancée. De leur côté, des émigrés créent en 1936 une Freie Deutsche Hochschule in Paris (Roussel 1984), où se donnent des cours et conférences en langue allemande. Les enseignants sont des réfugiés installés à Paris ou dans des pays proches, aidés par quelques Français. Vermeil ou Bouglé donnent des conférences et écrivent dans la revue associée à cette haute école. Cette initiative courageuse est soutenue par les

9. L'idée vient de Rapkine et de sa femme (Sarah Malamud), aidés par Edmond Bauer. Ce comité se coordonne avec la Society for the Protection of Science and Learning (association britannique créée par William Beveridge, présidée par Ernest Rutherford). On y trouve Bouin, Joliot, Vermeil, Gilson, Langevin, Fauré-Frémiet, Bouglé et d'autres.

recteurs Charléty et Roussy qui autorisent que des cours se tiennent dans la Maison des sociétés savantes, dépendance de l'Université de Paris située rue Serpente. La guerre conduit les animateurs à quitter la France. Certains d'entre eux, réfugiés à Londres, ouvrent en juillet 1942 une école héritière de celle de Paris. Alors que tout montre que le système français n'est pas adapté à l'accueil des scientifiques concernés, le Front populaire ne cherche pas à installer un dispositif *ad hoc* d'ampleur, comme le font les Anglais. En 1939, immédiatement après la déclaration de guerre, Longchambon, qui dirige le Centre national de la recherche scientifique appliquée (CNRSA), propose, sur une idée d'Émile Terroine, la création d'une légion étrangère regroupant une soixantaine de scientifiques non français désireux de participer à l'effort de guerre. La rapidité de l'effondrement militaire empêche sa mise en place.

Lucien Febvre (l'Encyclopédie française)

En février 1939 paraît le tome XV de l'*Encyclopédie française* consacré à « l'éducation et à l'instruction », dont la coordination est assurée par Bouglé. Dans son introduction sur « cinquante ans d'enseignement français » (Encyclopédie française 1939), Febvre déplore la trop grande spécialisation des études, éloignée de l'ancien esprit humaniste, constate que le supérieur « se distribue en plusieurs centaines de maisons diverses, les unes vieilles de quatre cents ans, les autres jeunes de dix, certaines ouvertes librement à tous, la plupart jalousement protégées, dès le seuil, par une haute barrière de parchemins », et s'interroge : « Il se distribue ou bien il s'émiette ? ».

Si Febvre approuve les réformes scolaires engagées par Monzie et Zay, il ne maintient pas cet enthousiasme pour l'enseignement supérieur (Encyclopédie française 1939, 15*08-5 à 15*10-3). Il demande, après un long rappel historique, que l'on considère « les véritables questions, celles que la loi de 1896 n'a point résolues, celles qu'il faut résoudre si l'on veut que vive en France un enseignement supérieur parfaitement adapté à ses multiples tâches » :

[Les vrais problèmes] sont essentiellement des problèmes de rapport : rapports des universités entre elles ; rapports, au sein de chaque université, ne disons pas de l'enseignement et de la recherche, mais, plus précisément, des fonctions

de préparation aux examens et concours, avec les fonctions d'initiation au véritable travail scientifique.

Il critique l'agrégation (« Du temps perdu, cette préparation ? Pas seulement. De l'esprit adultéré »), et souhaite « alimenter Paris sans vider la province ». Dans la partie « Facultés ou instituts ? », il reprend, en les radicalisant, les objections déjà habituelles contre le système facultaire : « Nos universités, non point nos facultés. Il faut briser, ou du moins assouplir bien plus qu'aujourd'hui le cadre désuet et gênant des vieilles facultés, avec toutes leurs anomalies injustifiables. » Rappelant que plusieurs disciplines (psychologie, géographie, statistique, économie, physique médicale) relèvent de plusieurs facultés, il soutient le recours aux instituts qui permettent de spécialiser les universités et défend le « principe utile d'une concentration des maîtres et des moyens dans quelques grands centres, 5 ou 6, pas plus, fonctionnant à plein, les autres n'ayant qu'un rendement limité¹⁰ ».

La recherche avant tout

Dès sa nomination au gouvernement, Perrin obtient la concrétisation de projets à l'étude, dont la création¹¹ d'un service de recherche astrophysique rattaché à la CNRS. Il décide en novembre 1936 que ce service (l'Institut d'astrophysique de Paris – IAP) disposera d'une station d'observation (à construire à Forcalquier) et d'un laboratoire à Paris, sur le site de l'Observatoire, contre l'avis du directeur de ce vénérable établissement¹². Le comité de direction de l'IAP comprend les deux Perrin (Jean et son fils Francis), Émile Borel, Irène et Frédéric Joliot-Curie, Pierre Auger, Fernand Holweck et Henri Mineur qui en est le premier directeur. Joue ici ce qui sera la marque de l'action de Perrin de 1936 à 1939 et en fera le succès : s'appuyer sur ses proches ; agir très vite ; avancer sans attendre les crédits, en faisant le pari qu'ils suivront.

10. Après-guerre, Febvre renoncera à cette concentration, défendant alors le regroupement des universités régionales en six fédérations.

11. Décret du 30 octobre 1936, JO du 31 octobre.

12. L'IAP et l'Observatoire coexistent depuis sur ce site, sans que la fusion entre ces deux institutions, régulièrement évoquée, ne se concrétise.

Ces crédits ne lui seront guère mesurés : avec le soutien de Zay, amusé et impressionné par l'ambition et l'opiniâtreté de son secrétaire d'État, Perrin convainc Auriol, ministre des Finances de juin 1936 à juin 1937, d'être généreux. Les subventions de l'État à la recherche scientifique vont passer de 15 millions de francs en 1935 à un peu plus de 34 millions en 1939. Sans compter des ressources exceptionnelles venant d'autres chapitres, dont le Fonds d'outillage national, plan d'investissement national imaginé par Tardieu en 1929, lancé par Steeg et Laval en 1931, pour financer de grands travaux. Ces crédits permettent à la CNRS de soutenir des laboratoires universitaires déjà installés, comme ceux d'Henri Piéron à Paris ou de Pierre Weiss à Strasbourg. Mais l'essentiel va au développement de structures hors faculté, qu'il s'agisse d'instituts déjà en place (Curie ou IBPC), nouveaux comme l'IAP, du laboratoire de gros traitements chimiques à Vitry-Thiais¹³ ou de celui de synthèse atomique à Ivry dirigé par Joliot-Curie. L'activisme efficace de Perrin et de ses amis, couplé à un désintérêt pour les facultés de province, conduit à l'essor du pôle le plus fort, celui de la région parisienne, qui attire à nouveau les professeurs confirmés dans tous les ordres de facultés. C'est très nettement le cas en lettres et sciences, comme en droit, un peu moins en médecine où Lyon et Strasbourg résistent, profitant de l'incapacité de la faculté parisienne à obtenir la construction de locaux adaptés. En 1936-1937, les allocations délivrées par la Caisse nationale se concentrent à Paris avec environ 75 % des crédits (de 70 % en sciences historiques, 72 % en mathématiques, à 85 % en sciences sociales et 97 % en philologie), alors que les enseignants parisiens (facultés, Muséum, Collège de France) représentent moins du tiers de l'effectif total, disproportion que dénonce le groupe de Clermont-Ferrand de l'Association du personnel enseignant des facultés des sciences (Bull. AAPS 1938 : 15-38). Dans le même bulletin, le groupe de Nancy s'inquiète que certains veuillent opposer recherche scientifique et enseignement, idée qui « s'est nettement manifestée dans certains projets de réformes » (*ibid.* 16).

13. Urbain, qui le dirige, meurt en novembre 1938, ce qui conduit à réorienter le laboratoire en centre de chimie métallurgique.

Chapitre XXVII

Compétitions, coopérations et autonomie

Notre politique de recherche, ajouta-t-il en substituant à la pénétration la componction, consiste à laisser le plus de liberté possible aux laboratoires, à plus forte raison quand il s'agit d'un chercheur aussi brillant que monsieur Caine. N'est-ce pas.

Jean Echenoz, *Le méridien de Greenwich*

Durant la décennie 1990, la contractualisation incite les universités à se doter d'objectifs et à définir une stratégie, bases de la négociation pluriannuelle avec l'État. À partir de 1999, la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur conduit à de nouvelles conceptions du rôle de l'État en matière de qualité des formations supérieures (grades, diplômes), tant pour les universités que pour les autres établissements. Ce contexte européen, plus important pour la formation que pour la recherche, ouvre de nouveaux chantiers dont celui de l'évaluation, de la plus globale (relative aux stratégies et aux résultats des établissements) à la plus fine (au niveau de chaque formation, chaque équipe de recherche, chaque service).

Ces évolutions poussent à questionner les singularités françaises (poids des grandes écoles dans la formation des élites économiques et politiques, classes préparatoires des lycées). Sont-elles des atouts ou des handicaps dans le contexte de l'émergence d'un espace européen de l'enseignement supérieur marqué par une vive compétition internationale? De fil en aiguille, des questions évoquées depuis les années 1960, parfois esquivées ou mal résolues, réapparaissent : rôle respectif des instances nationale et locales en matière de ressources humaines, pertinence des découpages universitaires dans les grandes métropoles, etc.



La recherche en crise

Le projet de budget 2003 de la recherche baisse de 1,3 % (le gouvernement affiche une progression de 5,3 % en intégrant au budget 2003 des reports de dotations 2002). Les crédits de fonctionnement des organismes de recherche chutent de 13,3 % (jusqu'à 17,3 % pour le CNRS). Le plan pluriannuel mis au point par la gauche est abandonné et environ 150 postes permanents de chercheurs sont supprimés dans le projet de budget 2003, dont 137 au CNRS. Claudie Haigneré tente de défendre ce mauvais budget en expliquant avoir pu éviter une baisse de 7,6 % demandée par Bercy. Elle insiste sur l'existence de crédits non consommés en 2002 et sur la création de 400 emplois non permanents pour des postdoctorants. Le milieu scientifique réagit vivement. Une pétition recueille autour de 6 000 signatures, dont celles d'un millier de directeurs de laboratoires et de scientifiques connus comme Jean-Christophe Yoccoz (médaille Fields), les Prix Nobel Pierre-Gilles de Gennes, Georges Charpak et Jean Dausset, une soixantaine d'académiciens des sciences, les présidents de conseil scientifique d'organismes, inquiets devant « le coup d'arrêt à la remise à niveau de ces dernières années, au demeurant trop lente », qui « aura des conséquences lourdes sur le dynamisme de notre recherche » (*Le Monde* du 18 octobre 2002).

Début 2003, le gouvernement décide, mesure classique, de constituer des réserves de précaution, c'est-à-dire de ne pas distribuer tous les crédits de la loi de finances. Les moyens de fonctionnement disponibles dans les organismes baissent d'environ 30 %. Les protestations reprennent, portées par les syndicats et par des directeurs généraux d'organismes : Geneviève Berger (CNRS) explique que ces mesures affectent le maintien de la qualité de la recherche et de sa compétitivité, et qu'il « est lourd de conséquences pour l'avenir d'une nation que de pénaliser sa recherche » (*Le Monde* du 14 mars 2003) ; Christian Bréchet (Inserm) évoque des coupes « profondément regrettables », et réclame « une vraie réforme de la recherche française, avec de meilleurs profils de carrière et davantage de flexibilité dans le fonctionnement des organismes » (*ibid.*). De nouvelles pétitions sont lancées, notamment par des chercheurs de l'Inserm de Marseille, et des manifestations ont lieu en mars et avril 2003. Quand le gouvernement annonce un dégel partiel des sommes mises en réserve en janvier, les chercheurs jugent cette mesure insuffisante. Le Comité national de la recherche

scientifique se réunit en session extraordinaire le 30 juin pour préparer un livre blanc. L'Académie des sciences s'inquiète au printemps de « l'état de la recherche en Europe et des politiques actuellement menées dans ce domaine¹ », et proteste à l'été contre la baisse des crédits qui « va conduire beaucoup de laboratoires, même ceux de qualité incontestable, à devoir restreindre leur effort de recherche », d'où la crainte que « notre recherche ne soit plus qu'un champ de ruines² ». Le 31 juillet, le Conseil des ministres met fin, de façon prématurée, au mandat de Geneviève Berger, remplacée par Bernard Larroutourou, qui présidait depuis sept ans l'Inria. Le même jour, Bernard Bigot devient haut-commissaire à l'énergie atomique (CEA), et l'ancien directeur financier du CEA et du CNES est nommé directeur du cabinet de Claudie Haigheré : le remplacement dans cette fonction d'un scientifique par un budgétaire montre que le gouvernement fait de la limitation des moyens un axe principal de sa politique de recherche.

La loi de finances 2004 est un peu moins sévère que celle de 2003 pour les crédits de recherche, en particulier parce qu'elle intègre un fonds de 150 millions d'euros tiré de privatisations. Elle reste dure pour l'emploi scientifique : il n'y a pas de création de postes d'enseignants-chercheurs et 550 emplois permanents des organismes publics sont transformés en contrats à durée déterminée. Le nombre de postes de chargés de recherche ouverts aux concours baisse fortement : pour l'Inserm, on passe de 95 en 2003 à 30 prévus en 2004. Dans le même temps³, Chirac annonce l'adoption, avant la fin 2004, d'une loi d'orientation pour « retenir en France nos cerveaux les plus brillants qui, hélas, nous quittent de plus en plus » et donner « une impulsion nouvelle à l'effort de recherche et de développement, aujourd'hui insuffisant », qui « devra être porté d'un peu plus de 2 % à 3 % du PIB ». L'écart entre ces intentions et les mesures prises depuis le printemps 2002 conduit à l'amplification des protestations.

En janvier 2004, un groupe de scientifiques réunis autour d'Alain Trautmann, directeur de recherche CNRS à l'Institut Cochin, publie une pétition en ligne signée par cent cinquante chercheurs, principalement des biologistes, directeurs de laboratoires et d'équipes liés au CNRS et à l'Inserm. Dans cette « lettre ouverte au gouvernement » sous le titre de

1. Éditorial d'Étienne-Émile Beaulieu, *La lettre de l'Académie des sciences*, n° 7, printemps 2003.
2. Éditorial d'Édouard Brézin, *La lettre de l'Académie des sciences*, n° 8, été 2003.
3. Vœux aux forces vives de la nation, 6 janvier 2004.

«Sauvons la Recherche» (SLR), ces scientifiques «considèrent de leur responsabilité d'agir collectivement contre une destruction programmée de l'appareil de recherche français». Ils réclament «que les sommes dues aux organismes [il s'agit des dotations 2002] leur soient immédiatement versées», que «le nombre de possibilités d'embauche proposées aux jeunes chercheurs pour les concours 2004 soit significativement augmenté» et que le ministère de la Recherche organise, en suivant l'exemple du «colloque de Caen qui fut à l'origine du renouveau spectaculaire de la recherche française dans les années 1960», des «Assises nationales de la recherche» réunissant les acteurs économiques et politiques concernés. Celles-ci devraient «déboucher sur une politique pluriannuelle offrant des perspectives d'embauche et de carrière attractives pour les jeunes chercheurs». Cet appel se termine par un ultimatum : «Si ces demandes ne sont pas satisfaites dans le délai d'urgence qu'exige le traitement de la crise que nous subissons, les directeurs d'unités et d'équipes signataires présenteront la démission collective de leurs fonctions de direction».

Cette initiative, qui s'appuie sur un usage innovant des réseaux informatiques (Monthubert 2004), connaît un succès médiatique et politique fulgurant : la pétition SLR, relayée par la presse (interview de Trautmann dans *Libération* le 8 janvier, «une» du *Monde* le 11 janvier, reprise par tous les quotidiens dans les jours qui suivent), dépasse en quelques jours plus de 10 000 signatures (elle en obtiendra plus de 300 000). La ministre reçoit une délégation des pétitionnaires, sans grandes avancées sur le budget, et encore moins pour les emplois. Elle maintient sa préférence pour les «supports d'accueil contractuels», au motif que «ce type de contrats, analogues à ceux des grands pays innovants dans la recherche, modernise notre politique de recrutement», ce qui «répond à un véritable besoin»⁴. En guise de modeste ouverture, elle accepte d'organiser une «concertation sur l'avenir de la recherche» débouchant sur des assises nationales.

La droite chiraquienne est par ailleurs face à de sérieuses difficultés. Fin janvier 2004, Juppé est condamné par le tribunal de Nanterre pour une prise illégale d'intérêts commise quand il était maire adjoint aux finances de la ville de Paris entre 1983 et 1995, sous l'autorité de Jacques Chirac (emplois fictifs du RPR) – ce dernier est protégé des poursuites judiciaires par l'immunité présidentielle. Juppé, qui fait appel, annonce

4. Lettre aux chercheurs de Claudie Haigneré, 22 janvier 2004.

que les militants de l'UMP devront choisir un nouveau président lors du congrès de l'automne 2004. Les élections régionales et cantonales de la fin mars s'annoncent difficiles pour la droite; les rivalités internes, jamais éteintes, se réactivent; Sarkozy, qui affiche son ambition pour l'élection présidentielle de 2007, vise la présidence de l'UMP et fait face à l'hostilité des chiraquiens.

La gauche, accusée par le gouvernement d'avoir peu financé la recherche de 1998 à 2002, répond vertement et soutient les chercheurs. L'hebdomadaire *Les Inrockuptibles* lance un « appel contre la guerre à l'intelligence⁵ » signé par de nombreux artistes, universitaires et intellectuels, dénonçant la « mise en place [par le gouvernement Raffarin] d'une politique extrêmement cohérente » visant, par « anti-intellectualisme d'État », les secteurs sensibles « que sont l'hôpital et la santé, l'école et l'université, la justice et le travail social, la culture⁶ et l'audiovisuel public » (*Les Inrockuptibles*, 18 février 2004). Raffarin, qui répond en défendant « l'intelligence de la main » qui « communique directement avec celle du cœur », est décidé à trouver au plus vite un compromis avec les chercheurs afin de sortir de cette séquence pénible. Il reprend le pilotage de ce dossier, négligeant Ferry et Haigneré, pour annoncer fin février le déblocage de 296 millions d'euros, ce qui rétablit les crédits gelés en 2002 et 2003. Ses ministres ne recherchent pas tous un compromis: Ferry, de plus en plus isolé politiquement, attaque « les momifiés de la pétition » regroupés autour d'une « équation dont la bêtise fait peur: être intelligent = être un intellectuel = être de gauche = signer une pétition. Colossale finesse! », (*Le Nouvel Observateur* du 4 au 10 mars 2004), ce qui entraîne une polémique⁷; Patrick Devedjian, ministre délégué aux Libertés locales, oppose fin février les scientifiques qui « chez nous ont l'habitude de signer des pétitions », alors qu'aux « États-Unis ils ont des

5. Cet appel obtient en quelques jours 20 000 signatures, dont celles de Jacques Derrida, Alain Touraine, Patrice Chéreau, Bertrand Tavernier, François Ozon, Claude Lanzmann, Arnaud Depleschin, Philippe Djian, et Michel Rocard.

6. Un accord contesté sur le régime des intermittents du spectacle, signé en juin 2003 par le Medef et trois syndicats, conduit à de nombreuses manifestations et à des annulations d'événements culturels de l'été 2003 (Festival d'Avignon, Francolies de La Rochelle, Festival d'Aix, etc.).

7. Pour Derrida, qui apparaît en couverture des *Inrockuptibles*, l'ouvrage de Luc Ferry et Alain Renaut (*La pensée 68*, Gallimard, 1985) est « philosophiquement nul, vulgaire et confus: l'exemple même des fautes de lecture les plus irresponsables » (*Les Inrockuptibles*, n° 435, avril 2004).

prix Nobel». Malheureuse coïncidence : quelques jours plus tard, deux Nobel français⁸, qui considèrent que « les chercheurs ont raison de se révolter », demandent de « donner un nouvel essor à la recherche française (Du NERF!) » en créant « une cinquantaine ou une centaine de campus de recherche » dotés d'une large autonomie, centrés dans la mesure du possible sur les universités et grandes écoles (*Le Monde* du 10 mars).

C'est dans ce contexte que fin février Étienne-Émile Beaulieu et Édouard Brézin, respectivement président et vice-président de l'Académie des sciences, qui ont publiquement soutenu plusieurs des revendications avancées depuis janvier, se proposent comme « médiateurs ». Ils suggèrent qu'un « comité national » prépare des états généraux de la recherche, réunissant en un seul processus les assises exigées par SLR et celles proposées par la ministre. Le Premier ministre accepte et laisse entendre qu'il pourrait augmenter le budget consacré à la recherche de 3 milliards d'euros en trois ans. De son côté, SLR, mécontent de l'absence de réponse claire sur les questions budgétaires, maintient l'appel à abandonner les responsabilités administratives des directeurs d'unités ou d'équipes de recherche – fin mars, environ la moitié des directeurs des unités liées au CNRS et à l'Inserm ont transmis leur démission. Cette action collective, mise en scène le 9 mars dans plusieurs villes, notamment dans les grands salons de l'hôtel de ville de Paris, s'accompagne d'une lettre ouverte au président de la République. Dans la foulée de ce succès, SLR accepte le principe de la médiation proposée par Beaulieu et Brézin. Un Comité d'initiative et de proposition (CIP) d'une trentaine de scientifiques, dont huit dirigeants de SLR, va piloter des états généraux locaux et régionaux, puis des assises nationales. Le 17 mars, Jacques Chirac répond à la lettre ouverte des chercheurs en confirmant qu'une loi d'orientation et de programmation sera votée avant la fin 2004 pour donner un « nouveau cadre » à la recherche, tandis que le Premier ministre dit « se réjouir » que le CIP « puisse apporter une contribution centrale à la préparation de la loi d'orientation et de programmation annoncée par le Président de la République » (*Le Monde* du 17 mars 2004).

Immédiatement après la déroute électorale de mars 2004 (la gauche l'emporte dans vingt-quatre régions sur vingt-six et arrache

8. François Jacob et Jean-Marie-Lehn. Ce texte est cosigné par Pierre-Louis Lions (médaille Fields) et Philippe Kourilsky (directeur général de l'Institut Pasteur).

onze départements à la droite), Raffarin, qui reste Premier ministre, nomme un nouveau gouvernement. François Fillon remplace Luc Ferry, François d'Aubert succède à Claudie Haigneré. À peine installé, et après avoir consulté le CIP et le bureau de la CPU, ce gouvernement donne suite aux revendications⁹: création de 550 postes statutaires (200 de chercheurs, 350 ingénieurs et techniciens), pas de recrutement immédiat de contractuels, 1 000 emplois pour l'effort de recherche dans les universités (150 Ater, 150 Iatos, 700 professeurs et maîtres de conférences). Il confirme le rôle du CIP dans la réflexion préalable à l'élaboration d'une loi d'orientation et de programmation « relative à la recherche (organismes, universités...) ». En trois mois, de janvier à mars 2004, le mouvement SLR, inédit dans sa forme et dans son ampleur, a obligé le gouvernement à revoir sa copie budgétaire et sa politique d'emploi scientifique. Il a aussi obtenu que s'engage une large réflexion sur l'organisation de la recherche en France.

Quel rôle pour les universités ?

Le colloque national de la recherche organisé par Jean-Pierre Chevènement en 1982 est pris comme référence pour les états généraux. Mais il n'est plus possible en 2004, comme le faisait le ministre en 1982, de parler recherche en se centrant sur les organismes et les entreprises : la politique contractuelle et la notion d'unité mixte, l'importance des recrutements des enseignants-chercheurs par rapport à ceux des chercheurs, la création des écoles doctorales ont renforcé la place des universités. S'ajoutent les initiatives européennes : après que le Conseil européen de Lisbonne de mars 2000 a évoqué « les centres d'excellence pour la recherche et le développement », l'UE réfléchit au « rôle des universités dans l'Europe de la connaissance ». Philippe Busquin, commissaire européen, considère que « l'Europe dispose de centres d'excellence universitaires, à forte intensité de recherche, qu'elle doit renforcer », que « la coopération de la recherche universitaire et de l'industrie constitue l'une des missions fortes des universités », et que la contribution de ces dernières « au développement régional en fait un facteur indispensable du développement local », ce qui justifie qu'elles agissent comme « pôle

9. Communiqué du ministre délégué à la Recherche, 7 avril 2004.

d'innovation dans les régions¹⁰». Les rapports sur la recherche publiés en 2004 et 2005 témoignent de ce changement, accordant tous une place significative aux universités, mais avec des analyses, visions et propositions différentes, voire divergentes.

Quel héritage ?

Les deux dispositions de la loi relative aux libertés et responsabilités des universités qui portent sur l'autonomie des établissements (propriété du patrimoine immobilier, transfert de la masse salariale du personnel fonctionnaire d'État) n'ont pas été remises en cause par les gouvernements qui se succèdent après 2012, ce qui montre qu'elles font l'objet d'un assez fort consensus politique. Certains syndicats, soutenus par une partie de la gauche, veulent redonner à l'État, plutôt qu'aux universités, l'arbitrage direct sur la répartition interne des types d'emplois. Mais ils n'ont jamais été en situation d'obtenir satisfaction. La partie de la loi LRU concernant la gouvernance des universités a été modifiée en 2013 (loi Fioraso) : la taille maximale des conseils d'administration passe de 30 à 36 membres, les représentants élus des usagers et du personnel sont plus nombreux dans ces conseils, l'effet de la prime accordée à la liste en tête des élections est atténué. S'ajoute la création d'un conseil académique, réunissant deux commissions (formation et vie universitaire, recherche) regroupant une grande majorité d'élus, ayant chacune des pouvoirs décisionnels, ce qui est une nouveauté puisque les instances analogues étaient depuis 1968 seulement consultatives. En une cinquantaine d'années, des variations incrémentales (loi Savary de 1984, loi LRU de 2007, loi¹¹ Fioraso de 2013, ordonnance¹² de 2018 sur les établissements publics expérimentaux) ont modifié, parfois de façon significative, des équilibres définis dans la loi Faure sans revoir frontalement les grands principes de cette loi : autonomie, participation, pluridisciplinarité (Aubin, Guiselin et Manson 2024).

10. Philippe Busquin, *Les universités et l'Europe de la Connaissance*, discours à l'occasion de la Convention de l'Association des universités européennes sur les institutions d'enseignement supérieur, Graz, 31 mai 2003.

11. Loi 2013-660 du 22 juillet 2013.

12. Ordonnance 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche. On renvoie à ce sujet au chapitre suivant.

Chapitre XXVIII

Pôles, regroupements, fusions

Mais il n'y a plus de Sorbonne, dit le docteur à M. de Cambremer; il n'y a plus que l'Université de Paris.

Marcel Proust, *À la recherche du temps perdu* (Sodome et Gomorrhe, t. 4)

*- Si vous vouliez étudier en Europe, pourquoi ne le feriez-vous pas ici? Les universités américaines sont incomparablement supérieures à celles d'Europe.
- C'est bien possible, dit Karl, mais je n'ai presque pas d'argent.*

Frank Kafka, *Amerika ou le Disparu*

Dans les métropoles de province les plus importantes, le découpage post-1968 a abouti à plusieurs universités organisées autour de grandes dominantes disciplinaires. La pluridisciplinarité affichée en 1968 n'est réalisée qu'à une échelle modeste et les universités complètes, regroupant toutes les disciplines, sont presque toutes situées dans des villes de taille moyenne. C'est une singularité dans l'organisation mondiale de l'enseignement supérieur où existent dans la plupart des grandes métropoles, à côté d'universités spécialisées (comme la London School of Economics et la School of Oriental and African Studies en Angleterre, l'Università Bocconi à Milan ou plusieurs universités médicales, parfois de réputation mondiale, aux États-Unis), des universités complètes de très grande renommée.

Cette singularité ne facilite pas le développement de recherches ou la création de cursus associant sciences exactes et sciences sociales (environnement, lutte contre le réchauffement climatique, impacts sociaux et culturels des nouvelles technologies, etc.). Elle complique les échanges internationaux avec les universités mondiales complètes et contribue au manque de visibilité internationale des universités

françaises. Ce défaut, identifié depuis les années 1980, peut-il être corrigé ? On peut en douter :

On parlait de Grenoble-2, Montpellier-3, Toulouse-1. Personne, même dans ces villes, ne comprenait la signification de ces chiffres. À l'étranger moins qu'ailleurs. [...] La solution raisonnable eût été – comme d'ailleurs pour la Sorbonne – de réunifier tout cela, de refaire une seule université de Montpellier, une seule université de Lille, etc. Mais c'était impossible. (Allègre 1993 : 128)

Le pessimisme de Claude Allègre s'appuie sur trois arguments : la fusion conduirait à des « universités de soixante mille étudiants, voire de quatre-vingt mille, des monstres » ; « la division historique avait laissé des traces profondes dans les mentalités des enseignants » ; c'est « se lancer dans une aventure bien souvent politique ». D'où le concept de « pôle universitaire européen », « véritable fédération interuniversitaire », qui évite de buter sur ces obstacles.

Pourtant, de 2006 à 2018, vingt-sept universités et quelques grandes écoles vont mener à terme des fusions. Dans huit sites de province (Aix-Marseille, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lille, Lorraine, Montpellier, Strasbourg), on va passer de vingt-cinq universités et INP à dix établissements (à Bordeaux et Montpellier, il s'agit d'une fusion partielle : dans les deux cas, l'université à dominante littéraire reste indépendante). En Île-de-France, le processus implique quatre universités, réunies d'une part au sein de Sorbonne-Université, d'autre part au sein de l'Université Paris-Cité, mais aussi des dispositifs complexes de partenariats avec des écoles privées ou publiques (Saclay, Paris Sciences et Lettres).

En une douzaine d'années, de 2006 à 2018, la liste des établissements d'enseignement supérieur est profondément modifiée. Ces changements, considérés comme impossibles en 1990, sont menés à l'initiative d'équipes locales, sans répondre, au moins *ab initio*, à un plan d'ensemble dû à l'État, mais en utilisant certains des outils nationaux conçus pour favoriser les collaborations (Pres en 2006, opération campus en 2008, plan Juppé-Rocard en 2009, programme des initiatives d'excellence lancé en 2010, Comue et regroupements prévus par la loi de 2013, établissements publics expérimentaux proposés par la loi de 2018).



Les nouvelles universités

Les créations de ces nouveaux établissements sont trop récentes pour savoir s'ils vont répondre aux espoirs mis en eux. Un bilan partiel peut être tiré de ces trente dernières années (des pôles aux EPE). En province, les universités fusionnées des grandes métropoles (Aix-Marseille, Bordeaux, Grenoble, Lille, Strasbourg) ont acquis une puissance politique locale que n'avait aucune des anciennes universités de ces villes. Elles deviennent des acteurs de premier plan de la vie locale, établissant des relations plus étroites avec les entreprises, notamment par le biais de fondations, mais aussi du monde culturel ou social.

Il est difficile, et pas très instructif, de dégager la logique des évolutions institutionnelles à Toulouse. Les décrets qui se succèdent, de décembre 2022 à janvier 2025, créent des établissements et en suppriment d'autres, ce qui aboutit à une profusion de structures partiellement ou totalement emboîtées, plus ou moins bien coordonnées (deux universités devenues EPE, plusieurs grands établissements, une Comue expérimentale dont on comprend qu'elle n'a pas vocation à se maintenir). L'ambition affichée reste toutefois de « construire une nouvelle université¹ » avec la plupart des établissements du site (l'Université Toulouse 2 – mais pas l'Université Toulouse-Capitole – et une partie des nombreuses écoles toulousaines, dont l'INP et l'Insa, l'Université de technologie de Tarbes, l'institut d'Albi et l'École des mines d'Albi-Carmaux), le CHU et les organismes de recherche. Vaste programme ! On ne peut que s'interroger sur la stabilité de cette situation hautement complexe. Dans ce site et quelques autres (Rennes, Lyon), il est difficile de surmonter les frustrations nées des échecs répétés des projets Idex et I-Site et des changements d'orientation de certains établissements, favorables puis hostiles aux fusions (globales ou partielles) envisagées.

Les effectifs étudiants de la plupart de ces nouvelles universités sont importants, ce qui amène à des questions nouvelles, pas toujours résolues, sur l'organisation interne, sur les relations entre l'université et ses composantes, sur les liens avec les étudiants (EUA 2015).

1. Décret 2024-1156 du 4 décembre 2024.

Université	Effectifs ² (2024-25)
Université de Lille	67 315 [74 954]
Aix-Marseille Université	65 890
Université Paris-Cité	59 766 [59 766]
Université de Lorraine	54 070
Université de Strasbourg	50 620
Sorbonne-Université	48 641
Université de Bordeaux	46 181
Université Grenoble-Alpes	43 343 [53 289]
Université de Montpellier	44 271
Université Paris-Saclay	33 339 [44 041]

En 2014, la taille moyenne des universités en Europe était de 10 074 étudiants; quarante universités se situaient au-dessus de 40 000 étudiants et 268 entre 20 000 et 40 000 (Daraio et Daraio 2014). Plusieurs universités européennes sont de très grande taille : Sapienza Università di Roma (en 2024-2025 : plus de 116 000 étudiants), Università di Bologna (97 000 étudiants) et Universität Wien (85 200 étudiants), respectivement classées dans les tranches 101^e-150^e, 201^e-300^e et 101^e-150^e de l'ARWU 2025.

Il est ironique de penser que la taille importante des universités fusionnées est une conséquence de la décision du ministère de refuser, en 1968, que les universités dépassent 12 000 étudiants. Il avait renoncé à installer des universités complètes dans les plus grandes villes de province, préférant y fonder deux ou trois universités avec de fortes dominantes disciplinaires. Dès lors, pour disposer d'universités complètes dans ces villes, deux chemins étaient envisageables : redécouper les universités anciennes pour les recomposer en plusieurs nouvelles universités ; fusionner des universités ou écoles existantes sans avoir à les découper. Le premier chemin, qui aurait pu conduire à des universités de taille moyenne, était politiquement impossible puisqu'il nécessitait de faire éclater les universités et presque toutes leurs composantes

2. Dans le cas des établissements publics expérimentaux ou des grands établissements qui en sont issus, le premier chiffre est celui des inscrits hors établissements composantes, alors que le chiffre entre crochets tient compte des étudiants des établissements composantes. Ces données ne tiennent pas compte des étudiants des classes préparatoires inscrits à l'université. <https://rers.depp.education.fr/2025/details/07_ETU/07_POPUACAD/01#> Consulté le 20 novembre 2025.

internes (UFR, laboratoires, écoles doctorales, services, etc.), puis de regrouper ces fragments en plusieurs nouveaux ensembles. Seul le second chemin était envisageable. Les mêmes mécanismes ont conduit, dans les pays européens où des fusions universitaires ont été réalisées – 129 entre 2002 et 2019 (EUA 2019) –, à des universités de grande taille. Ce n'est pas un phénomène récent : en 2024-2025, University of Toronto (21^e dans le THE 2025, 25^e dans l'ARWU 2025), qui résulte de l'intégration, entre 1892 et 1910, au sein d'une université laïque fondée en 1850, d'une université méthodiste et de deux collèges anglican et catholique, compte 102 431 étudiants, dont 91 245 à temps plein.

Les PIA, programmes assumant ne jouer aucun rôle pour l'aménagement du territoire, ont laissé de côté de nombreux établissements. D'une part, les villes universitaires qui ne pouvaient pas prétendre à une Idex ou à une I-Site ont constaté que la politique universitaire ministérielle se concentrait pendant une quinzaine d'années, en énergie et en moyens, sur des outils qui ne les concernaient pas, ce qui n'est guère encourageant. D'autre part, sur les treize universités à dominante lettres et sciences humaines d'avant 2005, neuf restent à l'écart des fusions (Bordeaux 3, Lyon 2, Montpellier 3, Paris 1, Paris 3, Paris 8, Paris 10, Rennes 2, Toulouse 2), que ceci résulte de leur choix ou de tensions avec les éventuels partenaires. Cette forte proportion d'universités à dominante SHS est internationalement singulière.

On peut s'interroger sur la définition juridique d'une université après 2028, date de fin de la période expérimentale des EPE³. En 2017, le mot « université » était utilisé par des établissements ne relevant pas du type « université » tel que défini dans le Code de l'éducation (1^o de l'art. L 711-2) : l'Université de technologie de Compiègne (depuis 1971), les universités de technologie (à partir de 1995) et Dauphine (depuis 2004). Ces exceptions se sont multipliées avec l'ordonnance de 2018 : les actuels EPE se transformeront probablement à la fin de l'expérimentation, sauf nouveau changement de législation, en grands établissements (2^o de l'art. L 711-2), le plus souvent avec des composantes internes gardant leur personnalité morale. Ces grands établissements ont presque tous choisi de s'appeler « université ».

Ce qui conduirait à environ 125 EPSCP à la fin 2028, dont 45 universités au sens strict (1^o de l'art. L 711-2) ; 26 écoles ou instituts exté-

3. Il est envisagé qu'une décision législative, en 2026, ou en 2027 repousse cette date limite.

rieurs aux universités⁴ (2° de l'art. L. 711-2); 5 écoles françaises à l'étranger (3° de l'art. L. 711-2); 4 écoles normales supérieures (4° de l'art. L. 711-2); une soixantaine de grands établissements (3° de l'art. L. 711-2 et art. L. 717-1), dont vingt-cinq environ seraient issus d'anciens établissements expérimentaux au sens de l'ordonnance de 2018.

4. Un centre universitaire de formation et de recherche a été créé à Mayotte en 2011. Il est alors établi comme établissement public administratif (décret 2011-1299 du 12 octobre 2011). À la fin de l'année 2023, ce centre, qui devient « Université de Mayotte », est transformé en un EPSCP relevant de la catégorie des écoles et instituts ne faisant pas partie des universités (décret 2023-1356 du 29 décembre 2023).



Prix de lancement **59 €**

Offre valable
jusqu'au 30/11/2026

79€ 978-2-7351-3028-3



9 782735 130283

Jean-Yves Mérimond

Histoire politique de l'enseignement supérieur

Facultés, instituts, écoles et universités
1780-2020

Contact presse

Charlotte Solnitzki - csolnitzki@msh-paris.fr, 07 61 30 82 17

Contacts librairies

Bretagne, Île-de-France, Normandie, librairies parisiennes
généralistes, Pays de la Loire et de la Nouvelle Aquitaine :
Damien Gautier - damien.gautier@msh-paris.fr

Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté,
Grand Est, Provence-Alpes-Côte d'Azur :
Vincent Desjuzeur - vincent.desjuzeur@msh-paris.fr

Belgique, Centre-Val de Loire, Hauts-de-France, Occitanie,
Seine-Saint-Denis, librairies parisiennes spécialisées :
Henri Lallement - henri.lallement@msh-paris.fr

Commandes en ligne

<https://www.lcdpu.fr>

Entretien avec l'auteur



ÉDITIONS DE LA MAISON DES SCIENCES DE L'HOMME

<https://www.editions-msh.fr/>